



La sécurité routière dans l'Aube

Flash Info de juin 2021



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

État mensuel



Direction Départementale des Territoires de l'Aube

Service Réseaux Risques et Crises

Bureau Sécurité Routière et Déplacements

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

Contact : Philippe Richier
Tél : 03 25 46 21 04

philippe.richier@aube.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

L'ensemble des indicateurs de l'accidentalité connaît une augmentation significative pour ce mois de mars comparé au même mois de l'année dernière, il faut toutefois prendre en compte les restrictions de circulation en vigueur à compter du 16 mars 2020.

Le nombre d'accidents est de 12 points supérieur à celui de l'année dernière (26 accidents en 2021 et 14 en 2020).

Il y a eu 3 tués de plus qu'au mois de mars 2020, l'indice de gravité est de 15,38. (nbre de tués/nbre d'accidents).

Le nombre de blessés (29) et d'hospitalisés (4) sont également à la hausse.

Ces chiffres, très insatisfaisants, sont sans aucun doute liés à un certain relâchement des comportements routiers.

On peut souligner cependant l'absence de tué en zone police comme en mars 2020.

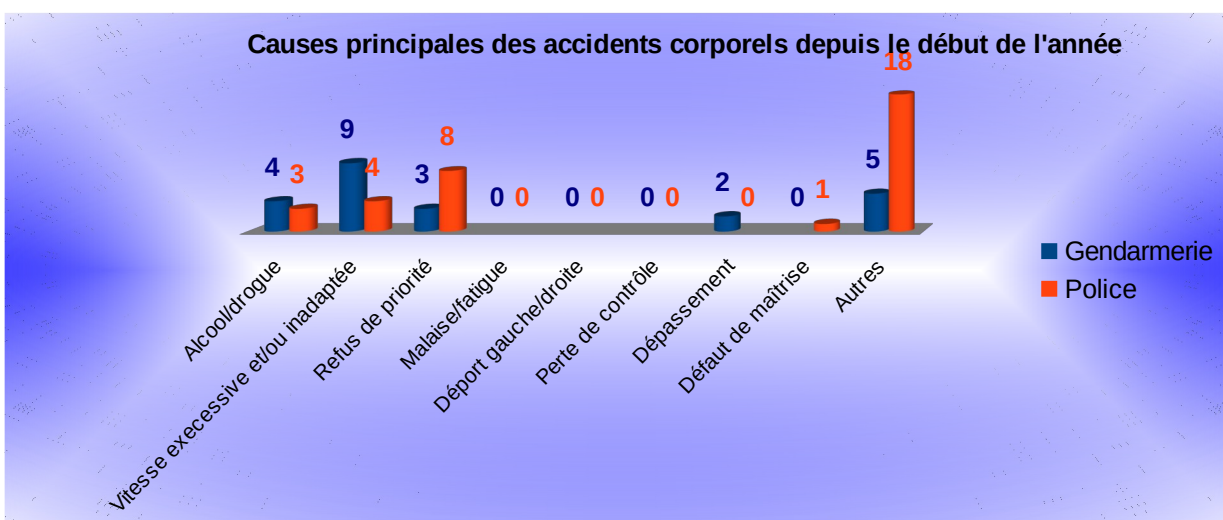
**chiffres non consolidés*

	Données du mois de Mars 2020	Données du mois de Mars 2021	Evolution	
Accidents	14	26	+12	▲
Tués	1	4	+3	▲
Total des Blessés	19	29	+10	▲
Dont Hospitalisés	2	4	+2	▲

Zone GENDARMERIE	Mars 2020	Mars 2021	Evolution		zone POLICE	Mars 2020	Mars 2021	Evolution	
Accidents	5	10	+5	▲	Accidents	9	16	+7	▲
Tués	1	4	+3	▲	Tués	0	0	0	—
Total des Blessés	5	12	+7	▲	Total des Blessés	14	17	+3	▲
Dont Hospitalisés	2	3	+1	▲	Dont Hospitalisés	0	1	+1	▲

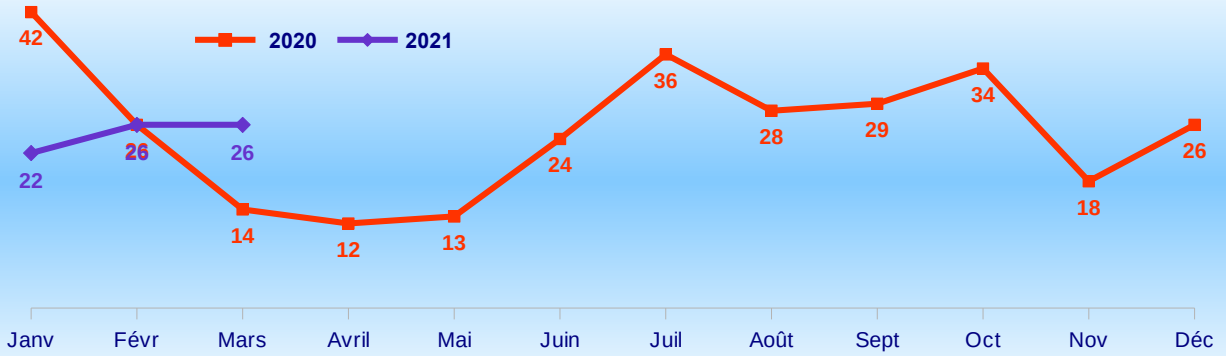
Comparaison des ATBH cumulés depuis le début de l'année entre 2020 et 2021

Mois	Zone	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Janvier	Gendarmerie	10	8	1	0	14	12	7	6
	Police	32	14	3	0	42	16	2	2
Février	Gendarmerie	9	8	0	1	9	8	6	5
	Police	17	18	0	0	23	22	9	2
Mars	Gendarmerie	5	10	1	4	5	12	2	3
	Police	9	16	0	0	14	17	0	1
Avril	Gendarmerie								
	Police								
Mai	Gendarmerie								
	Police								
Juin	Gendarmerie								
	Police								
Juillet	Gendarmerie								
	Police								
Août	Gendarmerie								
	Police								
Septembre	Gendarmerie								
	Police								
Octobre	Gendarmerie								
	Police								
Novembre	Gendarmerie								
	Police								
Décembre	Gendarmerie								
	Police								
Total par zone et par catégorie	année	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	Gendarmerie	24	26	2	5	28	32	15	14
Police	58	48	3	0	79	55	11	5	
Total cumulé pour les 2 zones		82	74	5	5	107	87	26	19

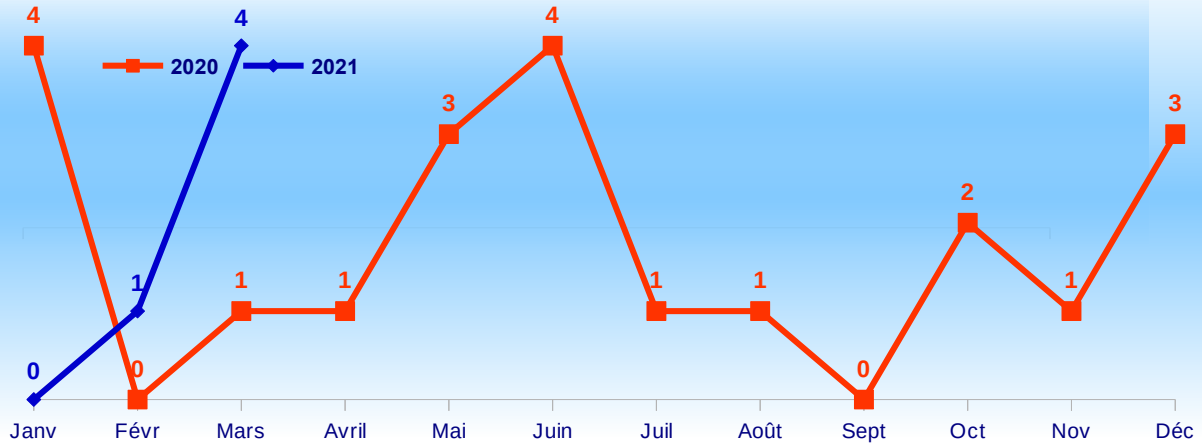


Données locales sous réserve de consolidation

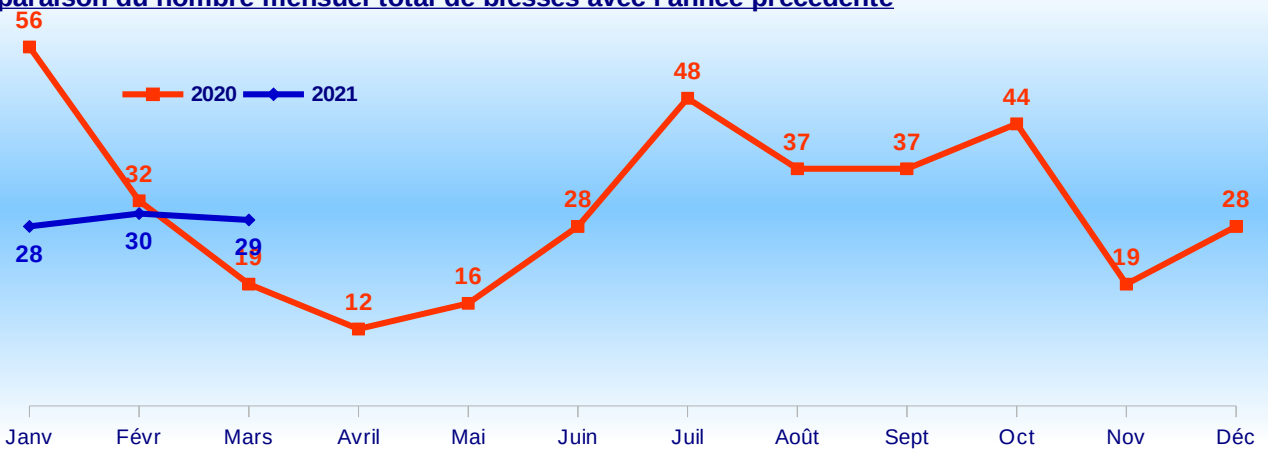
Comparaison du nombre des accidents mensuels avec l'année précédente



Comparaison du nombre mensuel de tués avec l'année précédente



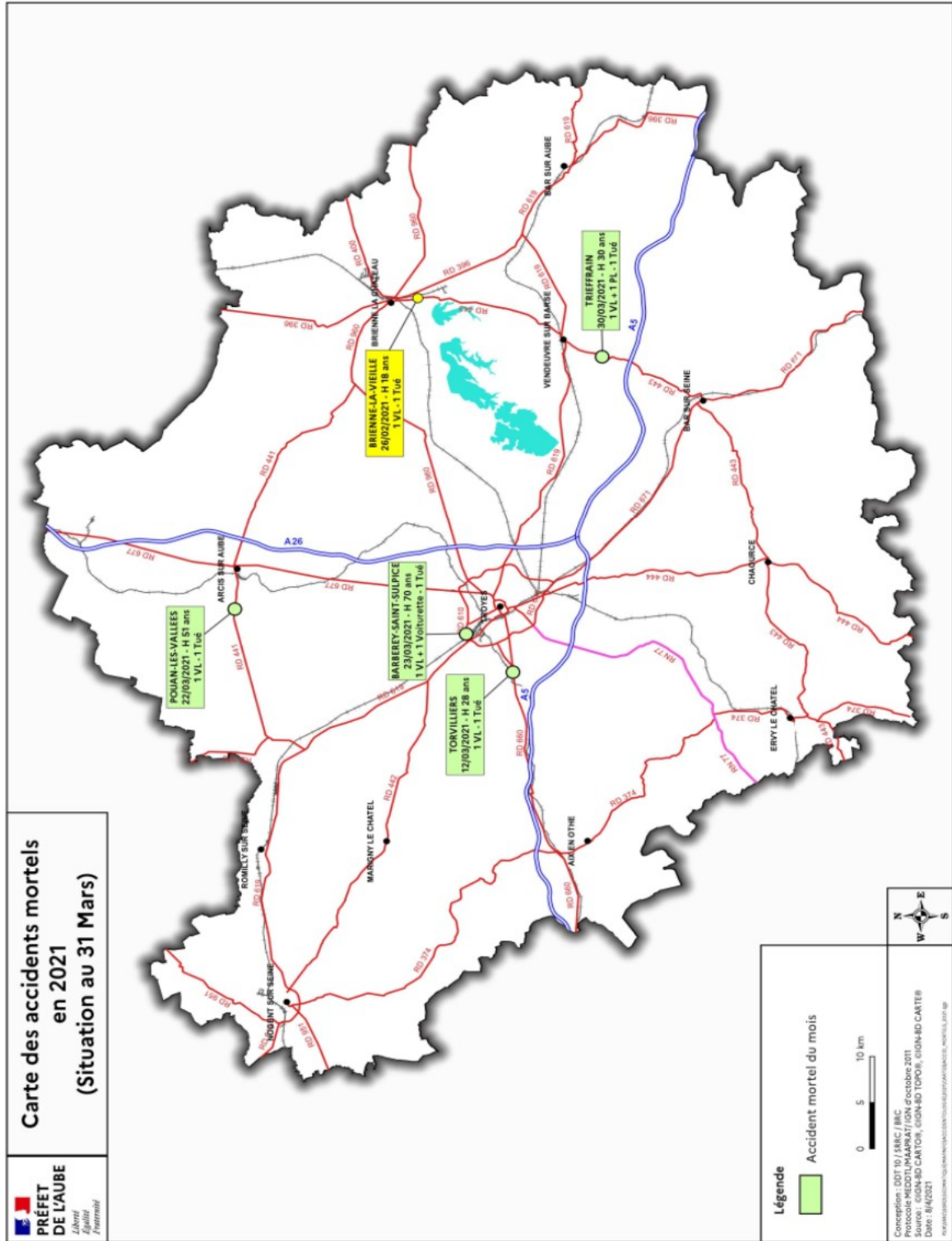
Comparaison du nombre mensuel total de blessés avec l'année précédente



Comparaison du nombre mensuel de blessés hospitalisés avec l'année précédente

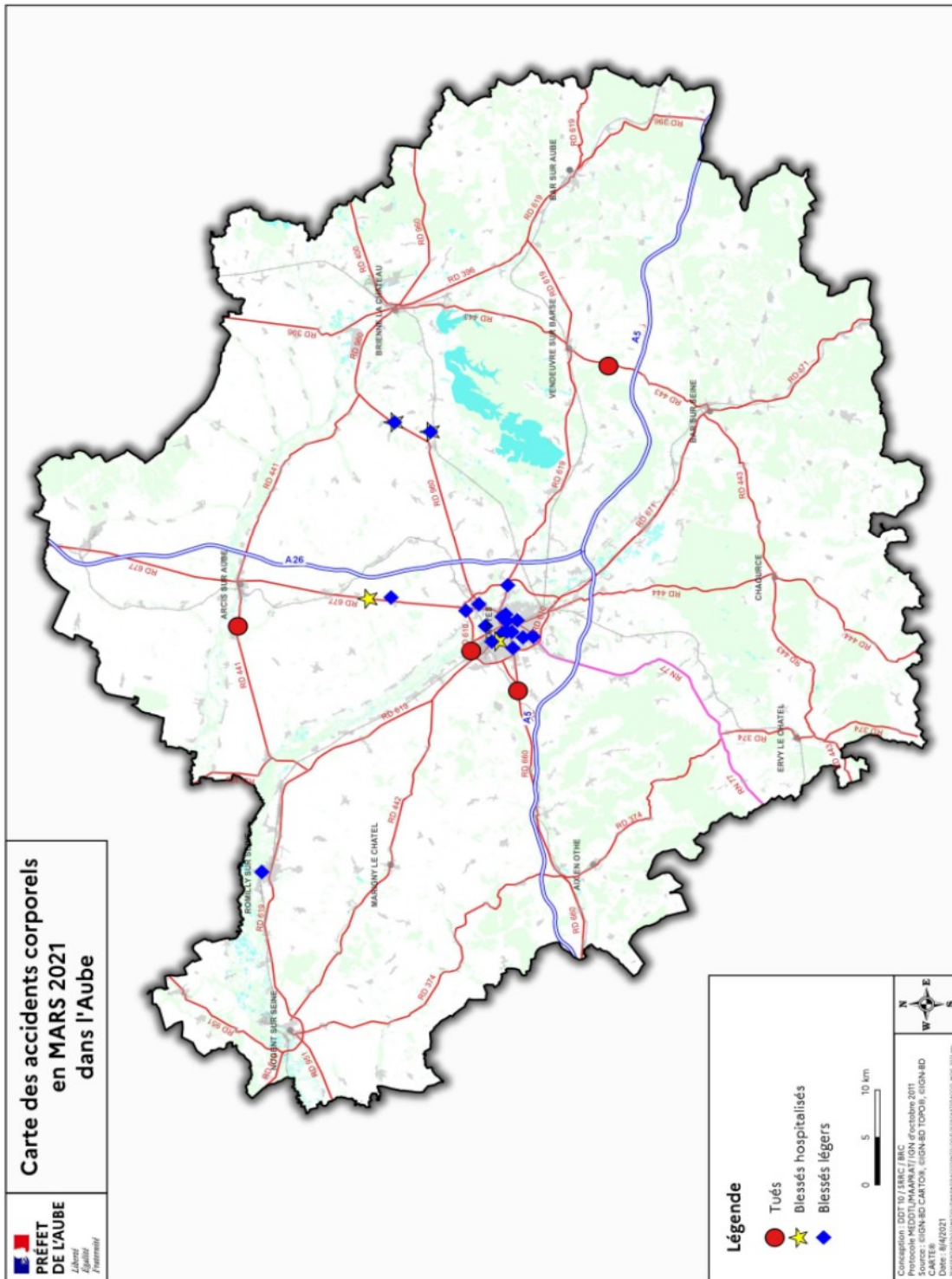


Carte des accidents mortels de Mars 2021



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

Carte des accidents corporels de Mars 2021



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

Conduire aux abords des chantiers

Aux abords d'un chantier, la circulation peut être limitée ou interdite temporairement sur une voie. **Respectez scrupuleusement les panneaux de signalisation et réduisez votre vitesse.** Des femmes et des hommes travaillent pour votre sécurité. À vous de penser à la leur !



Des risques réels

Un chantier ou une intervention d'urgence perturbent les conditions de circulation : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies, ralentissements, déviation de la circulation etc.

Tout manque de vigilance de la part d'un conducteur peut s'avérer dangereux pour lui-même comme pour les tiers y compris les agents d'exploitation.

Les sociétés d'autoroutes communiquent régulièrement sur la recrudescence inquiétante du nombre d'accidents touchant les équipes d'intervention : en 2017, 1 employé a été tué, 15 blessés et 187 accidents matériels et corporels ont eu lieu sur les autoroutes.

Lire les chiffres

La conduite à adopter

À l'approche d'une zone d'intervention

- Respecter les consignes de sécurité délivrées par les panneaux de signalisation positionnés sur la route ;
- Réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger ;
- Redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent ;
- Ne pas attendre le dernier moment pour ralentir ou changer de voie.

Lorsque l'on traverse une zone d'intervention

- Conserver une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier et rester concentré afin de pouvoir anticiper tout danger ;
- Respecter impérativement une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède ;
- Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (pluie, neige, brouillard...).

Que dit le code de la route ?

Le 18 septembre 2018 est entré en application un nouveau décret qui met en œuvre de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'insécurité routière. Ce décret «améliore la sécurité des professionnels intervenant en bord de route et des usagers en détresse en prévoyant une obligation pour les véhicules de s'écarter à leur approche.»

Le décret précise les comportements à adopter à l'approche d'un véhicule d'intervention :

«Lorsqu'un véhicule équipé des feux spéciaux (...) ou tout autre véhicule dont le conducteur fait usage de ses feux de détresse (...) est immobilisé ou circule à faible allure sur un accotement ou une bande d'arrêt d'urgence, tout conducteur circulant sur le bord droit de la chaussée doit à son approche réduire sa vitesse (...) et changer de voie de circulation après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Si le changement de voie n'est pas réalisable, le conducteur doit s'éloigner le plus possible du véhicule en demeurant dans sa voie (...).»

Le non respect de cette nouvelle règle est sanctionné par une amende de quatrième classe soit une amende forfaitaire de 135 euros.